



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 125 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal pénal international
chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international humanitaire
commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais
présumés responsables de tels actes ou violations
commis sur le territoire d'États voisins
entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

Premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003 est présenté en application de la résolution 56/248 A de l'Assemblée générale. Il indique qu'il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant net de 2,2 millions de dollars compte tenu, d'une part, de l'évolution positive des taux de change (qui a permis de gagner 13,3 millions de dollars) et d'une diminution des coûts standard (300 000 dollars) et, d'autre part, de l'évolution défavorable de l'inflation (d'où une hausse de 12 millions de dollars) et de l'augmentation des ressources nécessaires au titre des avocats de la défense (3,7 millions de dollars). L'Assemblée générale est invitée à réviser le montant des crédits ouverts pour 2002-2003 et à approuver le financement des dépenses de 2003.

* La présentation tardive de ce document est due aux longues consultations auxquelles il a fallu procéder pour en établir la version finale.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/248 A du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Tribunal pénal international pour le Rwanda de lui présenter chaque année un rapport sur l'exécution de son budget et de son programme.

2. Le présent rapport indique les ajustements à opérer dans le budget en raison des fluctuations des taux d'inflation et de change et de modifications des coûts standard sur la base desquels les montants initiaux ont été calculés. Conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/666, par. 3), il renseigne sur l'exécution du budget par référence aux données de base utilisées pour calculer le montant estimatif des ressources nécessaires. Les indicateurs de résultats qui figurent à l'annexe II reflètent les réalisations du Tribunal à la fin septembre 2002. Le Tribunal est en bonne voie pour atteindre des résultats conformes à ses prévisions pour l'exercice biennal et s'efforcera d'y parvenir jusqu'à la fin de l'exercice.

3. Au cours de l'exercice considéré, neuf procès concernant 22 accusés se sont déroulés dans les trois Chambres de première instance du Tribunal. Chaque Chambre mène simultanément trois procès, en consacrant à chacun, tour à tour, des périodes de deux à six semaines.

4. Les neuf procès ont atteint différents stades. Deux affaires, concernant trois accusés, touchent à leur fin : le délibéré est en cours dans les deux cas. Dans trois affaires, concernant trois accusés, l'accusation a fini de faire valoir ses moyens et la défense est en train de le faire. Dans la sixième affaire, qui concerne trois accusés, l'accusation devrait en finir prochainement.

5. Le Tribunal a jusqu'ici inculpé 80 personnes, dont 60 sont en détention et 20 sont encore recherchées. Des mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre de ces 20 personnes, que les États ont été priés d'aider à arrêter. Sur les 60 personnes en détention, 8 ont été condamnées, 1 a été acquittée, 22 sont en train d'être jugées et 29 attendent de l'être. D'ici à la fin de 2002, trois jugements devraient être rendus à l'égard de quatre accusés.

6. La Procureur a indiqué qu'elle était prête à entamer sept procès, concernant 13 des 29 personnes en détention. Toutefois, les procès de 22 accusés occupent déjà pleinement les Chambres de première instance. Le mandat de plusieurs juges venant à expiration le 23 mai 2003, il faudra attendre, pour entamer certaines des sept affaires et lancer les poursuites contre les autres 16 prévenus en détention, l'arrivée des remplaçants ainsi que des juges *ad litem*.

7. Les activités du Tribunal visant à contacter les témoins et les faire venir de différents pays ont continué à bien fonctionner. Toutefois, au cours de la période considérée, la venue de témoins en provenance du Rwanda a posé des problèmes. Certains groupes de survivants rwandais ayant prôné le refus de coopérer avec le Tribunal, des témoins ont refusé de déposer. Dans deux cas de ce type, les Chambres de première instance ont ordonné que les témoins en question soient rayés de la liste et que le procès se poursuive sans eux.

8. Les relations entre le Tribunal et le Gouvernement rwandais sont restées bonnes. Toutefois, en juin 2002, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins (accusation) a eu bien des difficultés à faire venir des témoins du Rwanda après que les autorités rwandaises ont modifié les conditions d'octroi des documents de

voyage sans en avertir le Tribunal à l'avance. Les témoins devaient désormais obtenir en personne trois certificats délivrés par diverses administrations locales. Celles-ci étant souvent inconnues ou introuvables, il était impossible d'obtenir les documents requis. Les témoins risquaient en outre de dévoiler leur identité, censée rester secrète d'après les ordres donnés par les Chambres de première instance en vue de protéger des témoins. Le Tribunal n'a donc pas pu faire venir les témoins qui se trouvaient au Rwanda et deux procès ont été suspendus, ce qui s'est traduit par la perte de précieux jours d'audience et par des dépenses inutiles. Le Greffier a immédiatement pris des mesures pour obtenir des autorités rwandaises qu'elles se remettent à coopérer avec le Tribunal. Il a signifié au Gouvernement les deux décisions que lui avaient adressées les Chambres de première instance et s'est entretenu avec le chef de l'État et d'autres responsables.

9. Le présent rapport indique aussi que, compte tenu de l'actuelle structure des dépenses et de la révision des hypothèses budgétaires relatives aux enquêtes et aux procès, il faudrait ouvrir au titre des avocats de la défense un crédit additionnel de 3,7 millions de dollars.

10. Le tableau ci-dessous présente le montant net des ressources additionnelles nécessaires, qui s'élève à 879 200 dollars (en millions de dollars des États-Unis) :

	Crédits initialement ouverts ^a	Prévisions révisées	Écart	
			Montant	Pourcentage
Dépenses	197 127,3	199 305,0	2 177,7	1,10
Recettes	19 387,9	20 686,4	1 298,5	6,70
Montant net des ressources nécessaires	177 739,4	178 618,6	879,2	0,49

^a Dans la résolution 56/248 B.

11. Les raisons pour lesquelles les paramètres utilisés pour calculer les montants initiaux ont été modifiés sont expliquées en détail aux paragraphes 12 à 17. Les tableaux et annexes joints présentent ces paramètres, ainsi que les chiffres révisés proposés pour l'exercice biennal 2002-2003 :

a) Le tableau 1 de l'annexe I récapitule les dépenses prévues pour chaque organe du Tribunal, ainsi que les principaux facteurs expliquant les changements proposés et le tableau 2 récapitule les dépenses prévues par objet de dépense, ainsi que les principaux facteurs expliquant les changements proposés;

b) L'annexe II présente les indicateurs de résultats;

c) L'annexe III indique les nouveaux paramètres budgétaires proposés dans le présent rapport;

d) L'annexe IV contient un projet de résolution sur le financement du Tribunal en 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts	Prévisions révisées	Écart	
			Montant	Pourcentage
Dépenses				
A. Chambres	4 486,1	4 443,4	(42,7)	-0,95
B. Bureau du Procureur	49 960,6	50 591,8	631,2	1,26
C. Greffe	142 680,6	144 269,8	1 589,2	1,11
Total des dépenses (montant brut)	197 127,3	199 305,0	2 177,7	1,10
Recettes				
Recettes provenant des contributions du personnel	19 387,9	20 686,4	1 298,5	6,70
Total des ressources nécessaires (montant net)	177 739,4	178 618,6	879,2	0,49

II. Révisions des montants nets des ressources nécessaires : explications

12. Les ajustements à opérer dans le budget pour les raisons indiquées plus haut nécessiteraient une augmentation des ressources de 2 177 700 dollars, ce qui porterait le total à 199 305 000 dollars. On trouvera ci-dessous des indications détaillées :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2002-2003 ^a	197 127,3	
A. Modifications des hypothèses budgétaires		
1. Fluctuations des taux de changes	(13 237,8)	Modifié sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU
2. Nouvelles hypothèses relatives à l'inflation	11 983,9	Modifié sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement publiés et de la valeur effective des coefficients d'ajustement au coût de la vie
3. Ajustement des coûts salariaux standard	(268,4)	Modifié sur la base de l'analyse des données effectives relatives aux traitements, aux postes vacants et aux dépenses communes de personnel, ainsi que des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et du montant des contributions du personnel après incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement

B. Autres ressources nécessaires	3 700,0	Modifié sur la base de prévisions des dépenses afférentes aux avocats de la défense
----------------------------------	---------	---

Total révisé	199 305,0
---------------------	------------------

^a Dans la résolution 56/248 B.

A. Modifications des hypothèses budgétaires

Fluctuations des taux de change (*diminution de 13 237 800 dollars*)

13. Un montant de 13 237 800 dollars a été économisé grâce au taux de change favorable du shilling tanzanien et du franc rwandais essentiellement entre janvier et octobre 2002 et à l'utilisation du taux d'octobre 2002 pour la période de novembre 2002 à décembre 2003.

Nouvelles hypothèses relatives à l'inflation (*augmentation de 11 983 900 dollars*)

14. Les taux d'inflation, qui influent sur tous les objets de dépense, reposent sur les coefficients d'ajustement publiés, les indices des prix à la consommation les plus récents et la valeur effective des coefficients d'ajustement au coût de la vie. Les taux révisés proposés sont fondés sur les données de la période allant de janvier 2002 à octobre 2002 et des projections faites à partir de données utilisées par la Commission de la fonction publique internationale.

Ajustement des coûts salariaux standard (*diminution de 268 400 dollars*)

15. Le montant nécessaire à cette rubrique est de 268 400 dollars inférieur au montant prévu, ce qui s'explique par le fait que les coûts standard, les dépenses communes de personnel, les taux de vacance de postes et les taux de contribution du personnel ont changé. Les dépenses communes de personnel, exprimées en proportion des traitements nets, comprennent les dépenses afférentes aux allocations et prestations, ainsi qu'aux nominations, réaffectations et départs. Le ratio révisé utilisé dans le présent rapport a été fixé sur la base de données effectives de l'exercice biennal 2000-2001.

B. Autres ressources nécessaires

Ressources prévues au titre des avocats de la défense (*augmentation de 3 700 000 dollars*)

16. Les rapports sur l'exécution des budgets de 2000 (A/56/500) et 2001 (A/57/368) faisaient état d'augmentations de 3 539 500 dollars et de 5 967 300 dollars des dépenses au titre des avocats de la défense. Bien que les crédits ouverts à ce titre pour l'exercice biennal 2002-2003 se montent à 16 593 500 dollars, soit 4 903 900 dollars de plus que pour l'exercice précédent, l'actuelle structure des dépenses du Tribunal indique qu'il faudrait encore prévoir un montant additionnel de 3 700 000 dollars.

17. Cette nouvelle augmentation s'explique notamment par le fait que les prévisions de dépenses au titre des avocats de la défense pour la phase de mise en accusation étaient trop basses. Elles reposaient sur l'hypothèse que 20 % des

défenseurs participeraient à cette phase du procès, alors qu'en fait on approche actuellement les 100 %. En outre, on avait postulé que 50 % des défenseurs s'adjointeraient un conseil adjoint, et près de 60 % l'ont fait. Les enquêteurs et enquêteurs adjoints de plus en plus nombreux qui participent à la défense viennent aussi grever les ressources disponibles. En 2000-2001, le nombre effectif d'enquêteurs et d'enquêteurs adjoints a dépassé les projections (108 contre 45). Les voyages fréquents qu'effectuent ces enquêteurs, qui viennent pour la plupart d'Europe et d'Amérique du Nord, doivent faire des déplacements fréquents, ce qui a aussi contribué à accroître les dépenses.

III. Financement du Tribunal

18. Comme l'a noté le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/57/5/Add.11, état II), le Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda comporte un solde inutilisé de 5 507 000 dollars, qui peut servir à financer les dépenses supplémentaires d'un montant brut de 2 177 700 dollars (montant net : 879 200 dollars) proposées dans le présent rapport. En outre, le dépassement de crédit d'un montant brut de 2 664 500 dollars (montant net : 1 880 000 dollars) au titre de 2001 pourrait également être imputé à ce solde inutilisé.

19. Il a par ailleurs été noté que par sa résolution 1431 (2002), le Conseil de sécurité a décidé de créer un groupe de juges *ad litem* au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Comme il est indiqué dans le projet de résolution ci-joint, il faudra donc ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant brut de 5 060 100 dollars (montant net : 4 605 400 dollars) à ce titre (voir annexe IV).

IV. Conclusion

20. L'Assemblée générale voudra peut-être : a) prendre note du premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003; et b) envisager d'adopter un projet de résolution, tel que celui présenté à l'annexe IV, pour réviser le montant des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 2002-2003 compte tenu des besoins de financement supplémentaires découlant de la réévaluation des coûts, des frais supplémentaires au titre des avocats de la défense, et de la création d'un groupe de juges *ad litem*.

Annexe I

Tableaux

Tableau 1
État récapitulatif des dépenses prévues pour les organes du Tribunal
et principaux facteurs expliquant les changements proposés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003	Changements proposés				Total	Nouveau montant proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 ^a
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Autres		
Chambres	4 486,1	(40,6)	(2,1)	–	–	(42,7)	4 443,4
Bureau du Procureur	49 960,6	(3 031,4)	4 448,7	(786,1)	–	631,2	50 591,8
Greffé	142 680,6	(10 165,8)	7 537,3	517,7	3 700,0	1 589,2	144 269,8
Total	197 127,3	(13 237,8)	11 983,9	(268,4)	3 700,0	2 177,7	199 305,0

Tableau 2
État récapitulatif des dépenses prévues par objet de dépense
et principaux facteurs expliquant les changements proposés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003	Changements proposés				Total	Nouveau montant proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 ^a
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Autres modification s		
1. Postes	120 822,6	(8 907,1)	10 965,4	(844,3)	–	1 214,0	122 036,6
2. Autres dépenses de personnel	4 736,2	(380,3)	(19,9)	–	–	(400,2)	4 336,0
3. Émoluments de non fonctionnaires	3 989,9	(34,4)	(1,8)	–	–	(36,2)	3 953,7
4. Consultants et experts	762,7	(61,1)	(3,1)	–	–	(64,2)	698,5
5. Voyages	5 826,9	–	–	–	–	–	5 826,9
6. Services contractuels	18 137,7	(1 464,6)	(77,2)	–	3 700,0	2 158,2	20 295,9
7. Frais généraux de fonctionnement	13 299,3	(1 075,5)	(56,7)	–	–	(1 132,2)	12 167,1
8. Dépenses de représentation	7,1	(0,6)	–	–	–	(0,6)	6,5
9. Fournitures et accessoires	3 375,5	(272,9)	(14,5)	–	–	(287,4)	3 088,1
10. Mobilier et matériel	5 235,4	(419,0)	(21,9)	–	–	(440,9)	4 794,5
11. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux	574,1	(46,5)	(2,4)	–	–	(48,9)	525,2

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003	Changements proposés				Autres modifications	Total	Nouveau montant proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 ^a
		Taux de change	Inflation	Coûts standard				
12. Subventions et contributions	972,0	(78,2)	(4,2)	–	–	(82,4)	889,6	
13. Dépenses diverses	19 387,9	(497,6)	1 220,2	575,9	–	1 298,5	20 686,4	
Total	197 127,3	(13 237,8)	11 983,9	(268,4)	3 700,0	2 177,7	199 305,0	

^a Avant l'examen des prévisions de dépenses au titre des juges *ad litem*, telles qu'elles figurent dans les prévisions révisées (A/57/482).

Annexe II

Indicateurs de résultats

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Prévisions initiales</i>		<i>Prévisions révisées</i>	
	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Arusha				
Taux de change du shilling (par rapport au dollar des États-Unis)	887	887	960,63	977,44
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,6	2,6	2,6	2,6
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	12,6	12,6	7,3	6,6
Taux de vacance – postes existants				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	20	20	18	18
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	10	10	12	12
Taux de vacance – nouveaux postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	60	60	18	18
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	50	50	12	12
Dépenses communes de personnel	90	90	85	85
Kigali				
Taux de change du franc rwandais (par rapport au dollar des États-Unis)	435	435	466,33	481,00
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,6	2,6	2,6	2,6
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	9,35	10,65	13,1	14,6
Taux de vacance – postes existants				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	20	20	18	18
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	10	10	12	12
Taux de vacance – nouveaux postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	60	60	18	18
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	50	50	12	12
Dépenses communes de personnel	90	90	80	80
La Haye				
Taux de change de l'euro (par rapport au dollar des États-Unis)	1,099	1,099	1,076	1,076
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,3	2,4	3,4	2,3
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	5,98	7,68	9,9	11,6
Taux de vacance – postes existants				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	6,5	6,5	6,5	6,5
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	5	5	5	5
Taux de vacance – nouveaux postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (en pourcentage)	50	50	50	50
Agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (en pourcentage)	40	40	40	40
Dépenses communes de personnel	31,55	31,55	35,4	35,4

Annexe III

Indicateurs de résultats pour l'exercice biennal 2002-2003

	2001 <i>Chiffres effectifs</i>	2002-2003 <i>Estimations</i>	2002 <i>Chiffres effectifs</i> <i>(au 30 septembre 2002)</i>
Chambres			
Procès	7	12	9
Appels (sur le fond et interlocutoires)	23	30	6
Journées d'audience	340	1 300	298
Journées de séance plénière	1	5	2
Bureau du Procureur			
Enquêtes			
Nombre d'enquêtes	95	80	40
Actes d'accusation (total depuis 1995)	77	155	79
Missions	794	1 500	811
Témoins interrogés	860	1 800	700
Dépositions obtenues	827	1 600	370
Arrestations	12	20	7
Division des poursuites			
Requêtes/demandes/réponses	262	160	386
Procès en préparation	12	15	36
Procès en cours	7	12	7
Procès terminés	4	6	8
Verdicts	1	6	6
Appels	8	12	13
Admissions de culpabilité	–	–	–
Section du traitement des informations et des éléments de preuve			
Documents indexés	141 397	25 000	5 906
Greffes			
Presse et information			
Représentants des médias inscrits sur la liste de distribution	862	1 400	862
Communiqués de presse publiés	115	130	71
Demandes de renseignements par téléphone ou de documents (émanant de la presse)	1 440	2 300	1 800
Demandes de renseignements par téléphone ou de documents (émanant du public)	1 080	1 400	1 260
Visites organisées d'universitaires, d'autres groupes	116	205	150
Bulletins d'information	2	12	5
Journalistes accrédités	96	150	95

	2001 <i>Chiffres effectifs</i>	2002-2003 <i>Estimations</i>	2002 <i>Chiffres effectifs</i> <i>(au 30 septembre 2002)</i>
Expositions de photographies	10	15	2
Ateliers/séminaires	10	20	3
Section du service des audiences			
Audiences	340	1 300	298
Pages de procès-verbaux	89 966	150 000	94 538
Documents produits	15 225	35 000	5 382
Procès desservis	7	45	10
Enregistrements électroniques traités	6 228	25 000	930
Pièces à conviction présentées pour les appels	2 720	13 000	9 381
Calendriers judiciaires publiés	49	350	259
Section de l'aide aux victimes et aux témoins			
– Accusation			
Témoins	155	600	120
Journées de comparution de témoins	4 071	9 385	2 900
Demandes de réinstallation	2	26	5
Témoins appelant une protection supplémentaire	38	150	34
Témoins appelant des mesures d'aide spéciale			
Aide médicale et psychologique	90	286	60
Vêtements, etc.	120	508	74
Résidences protégées	2	2	2
Section de l'aide aux victimes et aux témoins			
– Défense			
Témoins	25	315	104
Journées de comparution de témoins	253	2 520	959
Demandes de réinstallation	4	44	12
Témoins appelant une protection supplémentaire	25	273	27
Témoins appelant des mesures d'aide spéciale :			
Aide médicale et psychologique	25	158	98
Vêtements, etc.	25	252	88
Résidences protégées	2	2	2
Section chargée de la liaison avec les avocats			
et de la gestion du Centre de détention			
Nombre de conseils	95	280	87
Membres supplémentaires de la défense	334	410	213
Nombre maximum de détenus	52	70	55
Section des services juridiques généraux			
et de l'appui aux Chambres			
Jugements définitifs (en anglais et en français)	2	14	–
Décisions de justice (en anglais et en français)	375	800	233

	2001 <i>Chiffres effectifs</i>	2002-2003 <i>Estimations (au 30 septembre 2002)</i>	2002 <i>Chiffres effectifs</i>
Mandats d'arrêt (en anglais et en français)	14	40	8
Confirmation d'actes d'accusation (en anglais et en français)	17	120	4
Décisions prises en vertu de l'article 40 <i>bis</i> du Règlement (en anglais et en français)	3	10	–
Nombre de dossiers juridiques et mémoires	591	1 160	357
Nombre de séances plénières assurées	1	6	1
Rapport annuel	1	2	–
Annuaire	–	2	–
Division de l'administration			
Section du personnel			
Tableau d'effectifs	872	900	949
Candidatures reçues et examinées	11 500	18 000	20 677
Contrats de louage de services	135	300	46
Offres d'engagement	116	300	114
Tests préliminaires	537	350	120
Cours de formation	143	158	124
Section des finances			
Effectifs figurant sur les états de paie (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et projets)			
Personnel local	372	856	326
Personnel international (portion locale de la rémunération)	442	1 278	502
Bordereaux de décaissement	9 761	19 227	8 305
Chèques émis	17 491	43 320	14 587
Reçus officiels établis	3 239	9 280	543
États financiers établis	12	24	9
Rapports sur l'exécution du budget	12	24	2
Section des services généraux			
Gestion des bâtiments			
Travaux achevés	1 716	2 755	1 052
Gros projets d'entretien	9	13	2
Réparation et installation électriques	588	650	285
Télécopie, valise et courrier du Greffe			
Arrivées	50 979	102 000	46 917
Départs	57 952	125 000	27 632
Articles reçus par la valise	848	2 200	434
Articles envoyés par la valise	593	1 600	303
Demandes de visa ou permis de résidence	847	2 000	720
Bons de commande (PRO.6)	596	600	135

	2001 <i>Chiffres effectifs</i>	2002-2003 <i>Estimations (au 30 septembre 2002)</i>	2002 <i>Chiffres effectifs</i>
Expéditions à l'occasion de nominations	73	100	62
Expéditions à l'occasion de rapatriements	27	60	12
Expéditions à l'occasion de congés dans les foyers	982	700	260
Opérations aériennes			
Nombre de vols	304	670	448
Nombre de passagers	1 483	3 350	1 057
Nombre d'articles transportés : valises, marchandises, bagages	2 880	6 700	2 583
Voyages			
Demandes d'autorisation de voyage examinées	1 078	1 200	932
Factures	825	1 050	750
Achats			
Commandes passées	571	900	343
Contrats signés	26	80	21
Contrats examinés par le Comité local des marchés	50	35	11
Contrats examinés par le Comité des marchés du Siège	5	8	–
Section des communications et systèmes d'information/technologie/gestion			
Appui au réseau local (interventions)	2	7	3
Connexions au réseau local	1 000	3 677	1 100
Appels au service de dépannage	13 200	63 825	1 450
Appels au service de dépannage par préposé	2 640	19 099	3 050
Service de dépannage – ordinateurs installés	1 800	3 465	2 000
Nombre d'audiences avec enregistrement audio et vidéo	524	1 430	318
Communications avec raccordement à un autocommutateur privé	1 083	4 500	1 363
Demandes d'installation de nouveaux postes/ de déplacement de postes	1 091	1 400	696
Dépannages (communications)	2 730	17 000	7 465
Demandes adressées au service de dépannage	15 313	38 500	15 308
Pages de télécopie envoyées	41 637	–	–
Pages de télécopie reçues	–	–	–
Appels reçus au central	182 648	750 000	254 046
Groupe des transports			
Coupons de carburant	11 603	34 000	10 279
Commandes de travaux d'entretien et de réparation de véhicules	1 632	4 800	1 605

	2001 <i>Chiffres effectifs</i>	2002-2003 <i>Estimations</i>	2002 <i>Chiffres effectifs</i> <i>(au 30 septembre 2002)</i>
Coupons de transport	5 255	13 400	4 600
Nombre de pièces détachées commandées	2 337	6 500	2 435
Section des services linguistiques et des services de conférence			
Pages traduites	30 251	125 000	29 776
Audiences avec services d'interprétation (Arusha)	629	1 405	4 398
Journées de travail d'interprètes sur le terrain (Kigali)	628	1 200	2 500
Pages envoyées à la reproduction	5 948 707	17 500 000	2 047 580
Section des services de sécurité			
Nombre moyen de patrouilles et de factions par jour	61	90	120
Cartes d'identité délivrées au personnel	3 415	5 400	2 412
Laissez-passer délivrés aux visiteurs	29 045	64 000	22 273
Agents assurant la sécurité des salles d'audience et des accusés	22	40	42
Agents assurant la sécurité du siège du Tribunal	103	224	100
Agents assurant la sécurité du Centre de détention des Nations Unies	32	88	93

Annexe IV

Projet de résolution

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général présentant le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 pour l'exercice biennal 2002-2003¹ et le rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001²,

Ayant également examiné les prévisions révisées établies en application de la résolution 1431 (2002) du Conseil de sécurité portant création d'un groupe de juges *ad litem* au Tribunal pénal international pour le Rwanda³

Ayant examiné en outre les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Rappelant ses résolutions 56/248 A du 24 décembre 2001 et 56/248 B du 27 mars 2002 sur le financement du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003,

Prenant note de la résolution 1431 (2002) du Conseil de sécurité sur la création d'un groupe de juges *ad litem* au Tribunal,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. *Décide* d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda, un crédit d'un montant brut total de 204 365 100 dollars (montant net : 183 224 000 dollars) pour l'exercice biennal 2002-2003, comprenant le montant brut de 5 060 100 dollars (montant net : 4 605 400 dollars) destiné à financer les dépenses révisées prévues en application de la résolution 1431 (2002) du Conseil de sécurité sur la création d'un groupe de juges *ad litem* au Tribunal pénal international pour le Rwanda;

3. *Décide également* que le dépassement de crédit d'un montant brut de 2 664 500 dollars (montant net : 1 880 000 dollars) au titre de 2001 sera financé à

¹ A/57/481.

² A/57/368.

³ A/57/482.

⁴ A/57/___ et A/57/___.

l'aide du solde inutilisé du Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda;

4. *Décide en outre* que la réévaluation des coûts au titre de l'exercice biennal 2002-2003, d'un montant brut de 2 177 700 dollars (montant net : 879 200 dollars) sera également financée à l'aide du solde inutilisé du Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda;

5. *Décide* de répartir entre les États Membres, pour 2003, le montant brut de 53 248 850 dollars (montant net : 46 893 275 dollars), compte tenu du barème des quotes-parts qu'elle a arrêté dans sa résolution 55/5 B du 23 décembre 2000 pour le financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003;

6. *Décide également* de répartir entre les États Membres, pour 2003, le montant brut de 53 248 850 dollars (montant net : 46 893 275 dollars), compte tenu du barème des quotes-parts applicable au financement des opérations de maintien de la paix pour 2003;

7. *Décide en outre* que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des charges à répartir entre les États Membres en application des paragraphes 4 et 5 ci-dessus, leur solde créditeur respectif au Fonds de péréquation des impôts représentant les recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003, soit un montant de 11 447 150 dollars.

Annexe

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 (résolution 56/248 B)	197 127 300	177 739 400
Changements prévus pour 2002-2003 (paramètres/coûts standard révisés et ressources nécessaires au titre des avocats de la défense) ^a	2 177 700	879 200
Prévisions relatives aux juges <i>ad litem</i> au Tribunal ^b	5 060 100	4 605 400
Nouveau montant proposé pour l'exercice biennal 2002-2003	204 365 100	183 224 000
Dépassement de crédit au titre de 2001 ^c	2 664 500	1 880 000
Montant total à financer	207 029 600	185 104 000
Montants à financer à l'aide du solde inutilisé (2 177 700 et 2 664 500 dollars)	(4 842 200)	(4 842 200)
Solde à répartir entre les États Membres pour 2002-2003	202 187 400	180 261 800
Contributions mises en recouvrement pour 2002	(95 689 700)	(86 475 300)
Contributions mises en recouvrement pour 2003	106 497 700	93 786 500
Dont :		
Montant réparti entre les États Membres selon le barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003	53 248 850	46 893 275
Montant réparti entre les États Membres selon le barème des quotes-parts applicable au financement des opérations de maintien de la paix pour 2002-2003	53 248 850	46 893 275

^a A/57/481.

^b A/57/482.

^c A/57/368.